



GUIDE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE

SERVICES PERISCOLAIRES DES ECOLES DU BOURG ET DE LA PLAINE

(GARDERIE, CANTINE, PERISCOLAIRE DU SOIR)

Année scolaire 2026-2027

Madame, Monsieur,

Afin d'inscrire votre(vos) enfant(s) aux services périscolaires pour l'année scolaire 2026-2027, toutes les démarches s'effectuent sur le portail Service Complice.

Adresse du portail :

<https://inscription.servicecomplice.fr>

Code établissement : STLP2026

Le tutoriel d'utilisation est joint à ce guide.

Calendrier

Ouverture des dossiers : lundi 9 juillet 2026

Date limite pour compléter votre dossier : vendredi 7 août 2026

⚠ Sans dossier complet avant cette date, le **tarif correspondant au quotient familial le plus élevé** sera appliqué pendant tout le mois de septembre.

Vous utilisez déjà Service Complice ?

Vous conservez :

- votre identifiant ;
- votre mot de passe ;
- votre portefeuille électronique.

Il vous suffit de :

1. Vérifier votre dossier

Dans **Dossier > Renseignements obligatoires**

- ✓ vérifier les informations des parents ;
- ✓ vérifier les informations de chaque enfant ;
- ✓ modifier uniquement les informations qui ont changé.

2. Mettre à jour vos documents

Dans **Dossier > Documents obligatoires**

Merci de déposer :

- votre attestation de quotient familial 2026 ;
- tout document devenu obsolète.

⚠ Sans attestation de quotient familial avant le **7 août 2026**, le tarif maximum sera appliqué durant tout le mois de septembre.

Élèves passant du Bourg à La Plaine

Le changement d'école sera effectué automatiquement par nos services.

Vous n'avez aucune démarche particulière à effectuer.

Une fois votre dossier validé :

1. créditez votre portefeuille électronique ;
 2. procédez aux inscriptions aux différents services.
-

Première inscription ?

Créez votre compte sur :

<https://robin.servicecomplice.fr>

avec le code établissement : **STLP2026**

Puis complétez votre dossier avant le **7 août 2026**.

Après validation par nos services, vous pourrez :

- alimenter votre portefeuille électronique ;
- inscrire votre(vos) enfant(s) aux différents services.

Les 3 étapes de votre inscription

Étape 1

Lire et accepter le règlement des services périscolaires.

Ce document précise les modalités de fonctionnement, d'inscription, de réservation, de facturation et les règles de vie des différents services. Son acceptation est obligatoire pour finaliser votre dossier.

Étape 2

Créer votre dossier en suivant **le tutoriel d'inscription**.

Étape 3

Compléter les formulaires et déposer les documents demandés.

Formulaires

- Renseignements Parents
- Renseignements Enfant

Documents obligatoires

- photocopie des vaccins ;
- attestation CAF mentionnant le quotient familial.

 Sans attestation CAF avant le **7 août 2026**, le tarif maximum sera appliqué pendant tout le mois de septembre.

Documents complémentaires (uniquement si vous êtes concerné)

- Jugement de garde ;
- Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Important

Pour accéder aux services dès la rentrée :

- ✓ votre dossier doit être entièrement complété avant le **7 août 2026** ;
- ✓ les pièces justificatives doivent être déposées et validées.

Aucun enfant ne pourra être accueilli tant que le dossier ne sera pas complet.

Besoin d'aide ?

Amandine MOREL

Responsable des services périscolaires

 06 74 61 15 22

 perisco@saintlaurentdupont.fr

Disponible jusqu'au **7 août 2026** pour répondre à vos questions.